



RFC 2350

Objet : RFC 2350	Version : V2	Instance d'approbation : Conseil d'Administration
	Date d'approbation : 2 sept. 2024	Date de notification : 2 sept 2024



CERT AVIATION FRANCE RFC 2350 V2

TABLE DES MATIERES

- 1. Informations sur le document 3
 - 1.1. Date de la dernière mise à jour 3
 - 1.2. Liste de distribution des notifications 3
 - 1.3. Emplacement où ce document peut être trouvé 3
 - 1.4. Authentification du présent document 3
 - 1.5. Identification du document 3
- 2. Informations sur les contacts 4
 - 2.1. Nom de l'équipe 4
 - 2.2. Adresse 4
 - 2.3. Fuseau horaire 4
 - 2.4. Numéro de téléphone 4
 - 2.5. Numéro de télécopie 4
 - 2.6. Autres télécommunications 4
 - 2.7. Adresse de courrier électronique 4
 - 2.8. Clés publiques et informations sur le chiffrement 4
 - 2.9. Membres de l'équipe 5
 - 2.10. Autres informations 5
 - 2.11. Points de contact avec les clients 5
- 3. Charte 6
 - 3.1. Mission de l'association 6
 - 3.2. Composition 6
 - 3.3. Parrainage et/ou affiliation 6
 - 3.4. Autorité 6
- 4. Politiques 7
 - 4.1. Types d'incidents et niveau de soutien 7
 - 4.2. Coopération, interaction et divulgation d'informations 7
 - 4.3. Communication et authentification 7
- 5. Service 8
 - 5.1. Réponse aux incidents 8
 - 5.1.1. Triage des incidents 8
 - 5.1.2. Coordination de l'incident 8
 - 5.1.3. Résolution de l'incident 8
 - 5.2. Activités proactives 8
- 6. Avertissements 9



CERT AVIATION FRANCE RFC 2350 V2

1. INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT

Ce document contient une description du CERT Aviation France conformément à la spécification RFC 2350. Il fournit des informations de base sur le CERT Aviation France, décrit ses responsabilités et les services offerts.

1.1. Date de la dernière mise à jour

Il s'agit de la version 2 publiée le 2 septembre 2024. Elle remplace la version 1 publiée le 1^{er} novembre 2023.

1.2. Liste de distribution des notifications

Il n'y a pas de liste de distribution pour les notifications.

1.3. Emplacement où ce document peut être trouvé

La version actuelle et la plus récente de ce document est disponible à l'adresse suivante :

www.cert-aviation.fr

1.4. Authentification du présent document

Ce document a été signé avec la clé PGP du CERT Aviation France.

La clé publique PGP, l'ID et l'empreinte digitale sont disponibles sur le site web du CERT Aviation à l'adresse suivante : www.cert-aviation.fr

1.5. Identification du document

Titre du document : CERT_Aviation_France_RFC2350_V2_Fr

Version : 2

Date du document : 2 septembre 2024

Expiration : ce document est valide jusqu'à ce qu'il soit remplacé par une version ultérieure.



CERT AVIATION FRANCE RFC 2350 V2

2. INFORMATIONS SUR LES CONTACTS

2.1. Nom de l'équipe

Nom court : CERT Aviation

Nom complet : CERT Aviation France

2.2. Adresse

CSIRT Aviation France

50 rue Henry Farman

75015 PARIS, FRANCE

2.3. Fuseau horaire

CET/CEST : Europe/Paris (GMT+01:00, et GMT+02:00 pour l'heure d'été)

2.4. Numéro de téléphone

Contact administratif : +33 (0)7.64.63.04.52

Contact technique : +33 (0)6 58 51 78 53

Réponse aux incidents uniquement : +33 (0)1 81 70 71 72

2.5. Numéro de télécopie

Non disponible

2.6. Autres télécommunications

Non disponible

2.7. Adresse de courrier électronique

contact@cert-aviation.fr

contact-technique@cert-aviation.fr

assistance@cert-aviation.fr (réponse aux incidents uniquement)

2.8. Clés publiques et informations sur le chiffrement

Notre clé PGP actuelle est disponible sur demande en envoyant un courriel à contact@cert-aviation.fr.

- Identifiant de l'utilisateur : CERT Aviation France



TLP:CLEAR

CERT AVIATION FRANCE RFC 2350 V2

- ID de la clé : 0x17146A97

- Empreinte digitale : 3ED71AFE26802662D66BC7F9FEA087DE17146A97

La clé PGP publique est disponible à l'adresse suivante : www.cert-aviation.fr

Elle peut être récupérée sur l'un des serveurs de clés publiques habituels.

2.9. Membres de l'équipe

Le représentant du CERT/CSIRT Aviation France est Marc Leymonerie.

La coordinatrice du CERT est Marion Buchet.

L'expert technique du CERT est David Le Goff

La liste complète des membres de l'équipe n'est pas disponible publiquement.

2.10. Autres informations

Voir notre site web à l'adresse www.cert-aviation.fr pour de plus amples informations.

2.11. Points de contact avec les clients

Le CERT Aviation préfère recevoir les rapports d'incidents par téléphone au +33 (0) 1 81 70 71 72 ou mail à assistance@cert-aviation.fr.

Veillez utiliser notre clé PGP pour garantir l'intégrité et la confidentialité.

En cas d'urgence, veuillez spécifier la balise [URGENT] dans le champ objet de votre e-mail.

Les heures d'ouverture du CERT Aviation sont de 8h30 à 17h30.

Les heures d'ouverture du service de réponse aux incidents sont 7/7 24h tout au long de l'année.

TLP:CLEAR



CERT AVIATION FRANCE RFC 2350 V2

3. CHARTE

3.1. Mission de l'association

Le CERT Aviation est une association dont la mission est d'aider toute organisation du secteur de l'aviation à mieux appréhender les questions relatives à la cybersécurité. Les objectifs du CERT sont les suivants :

- Renforcer la connaissance et la confiance mutuelle au sein de la communauté aéronautique, par des organisations et des points de contact ;
- Répondre aux incidents qui lui sont notifiés dans le périmètre du transport aérien français, en traitant les incidents et les alertes, en coordonnant la réponse aux incidents avec les CERT partenaires et en fournissant un soutien à la gestion de crise si nécessaire ;
- Coopérer avec les autres CERT de confiance impliqués dans l'aviation ;
- Anticiper les cyber-attaques susceptibles d'affecter une ou plusieurs organisations du secteur de l'aéronautique française en mettant en place un observatoire des menaces ;
- Contribuer au développement d'une culture de la cybersécurité par des actions de sensibilisation ;
- Faciliter l'accès aux services d'audit, de sensibilisation et de formation pour l'industrie aéronautique française.

3.2. Composition

Le CERT Aviation France est composé de membres fondateurs et de membres. Les membres fondateurs sont Airbus, Air France, le groupe ADP, Dassault Aviation, la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers), le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautique et Spatiales), Thalès AVS, et l'UAF (Union des Aéroports français et Francophones Associés). Toute organisation du secteur de l'aviation peut adhérer à l'association.

3.3. Parrainage et/ou affiliation

Le CERT Aviation est membre de l'EATM-CERT.

3.4. Autorité

Le CERT Aviation est dirigé par un conseil d'administration composé d'un représentant de chaque membre fondateur.



CERT AVIATION FRANCE RFC 2350 V2

4. POLITIQUES

4.1. TYPES D'INCIDENTS ET NIVEAU DE SOUTIEN

Le CERT Aviation fournit les services suivants :

- Réponse aux incidents de premier niveau (actions réflexes techniques et réglementaires, coordination avec les autorités françaises et le CSIRT régional),
- Assistance à la remédiation,
- Veille sur les vulnérabilités,
- Evaluation de l’empreinte numérique,
- Surveillance des sites internet (DDoS, défacement)
- Organisation d’exercices de crise,
- Sensibilisation des bénéficiaires.

4.2. Coopération, interaction et divulgation d'informations

Pour accomplir sa mission et fournir ses services, le CERT Aviation externalise ou interagit avec d'autres organisations, telles que d'autres équipes CERT ou CSIRT ou des prestataires. Le niveau de confidentialité est attribué à l'information par son propriétaire. TLP V2 (<https://www.first.org/tlp/>) est en vigueur dans les échanges de communication entre les membres. Aucune information sensible ne sera transmise par le CERT Aviation à un tiers sans l'accord préalable du propriétaire de l'information.

4.3. Communication et authentification

Le CERT Aviation utilise le chat Citadel et des e-mails cryptés lorsqu'il s'agit d'informations sensibles.



CERT AVIATION FRANCE RFC 2350 V2

5. SERVICE

5.1. Réponse aux incidents

5.1.1. Triage des incidents

La qualification des incidents comprend :

- La collecte d'informations sur l'incident,
- La confirmation que l'incident décrit est un véritable incident de cybersécurité et qu'il est lié à un membre de CERT Aviation (si ce n'est pas le cas, une adhésion rapide peut être envisagée),
- L'évaluation de la gravité de l'incident et de son extension,
- L'application des procédures d'actions réflexes critiques.

5.1.2. Coordination de l'incident

Le prestataire du CERT Aviation devra :

- Diriger la victime directement vers les points de contact appropriés (ANSSI, CNIL, Gendarmerie des Transports Aériens, DSAC IR),
- Organiser la coordination entre les parties prenantes telles que la victime, le CERT Aviation, les autorités françaises le cas échéant, et le CSIRT régional.

5.1.3. Résolution de l'incident

La résolution des incidents n'est pas du ressort du CERT Aviation.

Cependant, le CERT peut mettre les bénéficiaires en contact avec des fournisseurs appropriés par l'intermédiaire des CSIRT régionaux. Il peut accompagner les membres lors de la résolution de l'incident par le prestataire. Le CERT peut rappeler les bonnes pratiques et aider le membre à analyser la situation et son besoin.

5.2. Activités proactives

Le CERT Aviation propose à ses membres un ensemble d'activités proactives telles que l'information, la veille sur les vulnérabilités (y compris les alertes et les conseils), les webinaires consultatifs, techniques ou réglementaires, la surveillance des sites internet des bénéficiaires.



TLP:CLEAR

CERT AVIATION FRANCE RFC 2350 V2

6. AVERTISSEMENTS

Bien que toutes les précautions soient prises dans la préparation des informations, notifications et alertes, le CERT Aviation n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions, ou pour les dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans le site.

TLP:CLEAR